

RAPPORT FINANCIER

2015

EXERCICE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2016



SOMMAIRE

I. RAPPORT FINANCIER	p. 3
II. INDICATEURS	p. 10
III. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	p. 13
IV. ANNEXE	p. 17
• Information sur la politique salariale	p. 17
• Faits marquants de l'exercice	p. 18
• Règles et méthodes comptables	p. 18
• Éléments hors bilan	p. 20
• Variations des immobilisations, amortissements et provisions	p. 21
• État des créances et des dettes	p. 22
• Fonds dédiés	p. 23
• Legs	p. 24
• Réserves et fonds associatifs	p. 26
• Utilisation des réserves pour « projets associatifs »	p. 27
• Compte d'emploi des ressources	p. 28
• Compte de résultat par activité	p. 36
V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 37

SOS Villages d'Enfants France
Association reconnue d'utilité publique (décret du 8 mai 1969)
6 Cité Monthiers - 75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur : SOS Villages d'Enfants France
Photos : SOS Villages d'Enfants, Katerina Ilievska, Katja Snozzi,
Claire Mathisse, Miguel Rivera, Mariantonietta Peru, Samuel Vaillant.

© 2016 SOS Villages d'Enfants France - Tous droits réservés



I. RAPPORT FINANCIER



Les résultats de cet exercice 2015 traduisent un niveau élevé de produits jamais atteint dans l'histoire de l'association (63 M€ v/s 61,4 M€ en 2014). Il est la résultante de la stratégie pluriannuelle mise en place depuis plusieurs années avec une volonté de qualité des actions menées et de contrôle des dépenses tout en se développant et en continuant à investir.

L'exercice se clôt ainsi avec un bon résultat excédentaire dans un contexte économique difficile et dégradé :

- Un excédent de la gestion propre, c'est-à-dire financée par les ressources privées, de 1 443 K€ en 2015, contre 3 634 K€ en 2014,
- Un excédent net de la gestion des fonds publics contrôlée par les conseils départementaux de + 195 K€ en 2015, contre un déficit net de - 691 K€ en 2014 (cet excédent net sera repris par les conseils départementaux en N+2).

L'exercice présente ainsi **un excédent global de + 1 639 K€** contre un déficit budgété de - 1 055 K€.

L'excédent de la gestion propre baisse de - 2 191 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par :

- Une hausse des charges sur l'activité « France » des villages, de la Maison Claire Morandat et du siège de 187 K€,
- Une baisse de 35 K€ des contributions d'équilibre aux établissements associés,
- Une hausse des appels de fonds pour les dépenses nettes engagées dans le monde de 1 871 K€ (15 752 K€ en 2015 v/s 13 880 K€ en 2014),
- Une hausse de 655 K€ de la marge nette dégagée par la collecte, les legs et la communication,
- Une variation nette négative de 288 K€ sur les reprises et les dotations aux provisions sur dons manuels affectés aux actions « Monde » (454 K€ en 2015 v/s 742 K€ en 2014),
- Une baisse des produits de partenariat dédiés au financement d'actions dans le monde de 111 K€ (277 K€ en 2015 v/s 388 K€ en 2014),
- Une baisse de 313 K€ des produits financiers et charges financières, nets d'impôts sur les sociétés,
- Une provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement de 110 K€.

Analyse du compte de résultat 2015

Les villages d'enfants SOS en France

Les dépenses des villages d'enfants SOS en France et du siège social sur fonds privés

Notre activité dans les villages en France et au siège social financée par les ressources privées de notre association fait apparaître un besoin de 2 878 K€ en 2015 contre 2 691 K€ en 2014.

Cette hausse de l'utilisation des fonds privés, de 187 K€, s'explique principalement par :

- les dépenses inhérentes au bien-être au travail en hausse de + 181 K€,
- une dotation nette aux provisions pour risques et charges relative aux engagements sur fin de carrière des personnels en hausse de + 88 K€,
- une provision congé payés et charges sur congés payés en hausse de + 95 K€,
- une dotation aux provisions pour litige à Busigny en hausse de + 25 K€,
- des dotations aux amortissements sur travaux de rénovation à Busigny et à Neuville en hausse de + 51 K€,
- une dotation aux provisions pour risques et charges sur des cotisations retraite de + 266 K€,
- les produits et legs affectés en baisse de 357 K€ par rapport à ceux de 2014,
- une charge à payer relative à une prime exceptionnelle attribuée en 2014 à tous les salariés dans le cadre du 25^e anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant, soit une économie en 2015 de - 554 K€.

Le budget 2015 présenté au conseil d'administration fixait un objectif à 8,92 % de fonds privés.

Le taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 8,09 % en 2015 v/s 7,80 % en 2014. Les dépenses réelles font donc apparaître une hausse de ce taux de fonds privés, qui s'explique en partie par la montée en charge des dépenses de bien-être au travail en 2015 et par la constatation d'une provision pour risques et charges sur cotisations retraite de 266 K€. Ce résultat permet de réserver une bonne marge de manoeuvre au regard de la limite de 10% fixée dans le plan à trois ans.

Les dépenses des villages d'enfants SOS en France et du siège social financées par les conseils départementaux

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2015 un excédent net de + 195 K€, contre un déficit net de - 691 K€ en 2014. Ces excédents nets seront reportés en N+2 aux comptes administratifs en diminution des prix de journée de 2017 fixés par les conseils départementaux (différentiel de + 886 K€ par rapport à 2014).

Néanmoins, considérant l'imputation des résultats nets excédentaires antérieurs de 680 K€, issus des comptes administratifs 2013 des établissements sous gestion publique contrôlée additionnée aux excédents nets de + 195 K€ constatés en 2015 après leur approbation par les autorités de tutelle, c'est au final 875 K€ d'excédents nets provisoires qui rentreront en compte pour la détermination des prix de journée de 2017.

Ces excédents 2013 (680 K€), inférieurs de 536 K€ à ceux de 2012 (1 216 K€), ont donc moins diminué le produit des prix de journée 2015 et par conséquent les recettes de prix de journée constatées dans les comptes 2015, comparativement à l'année 2014.

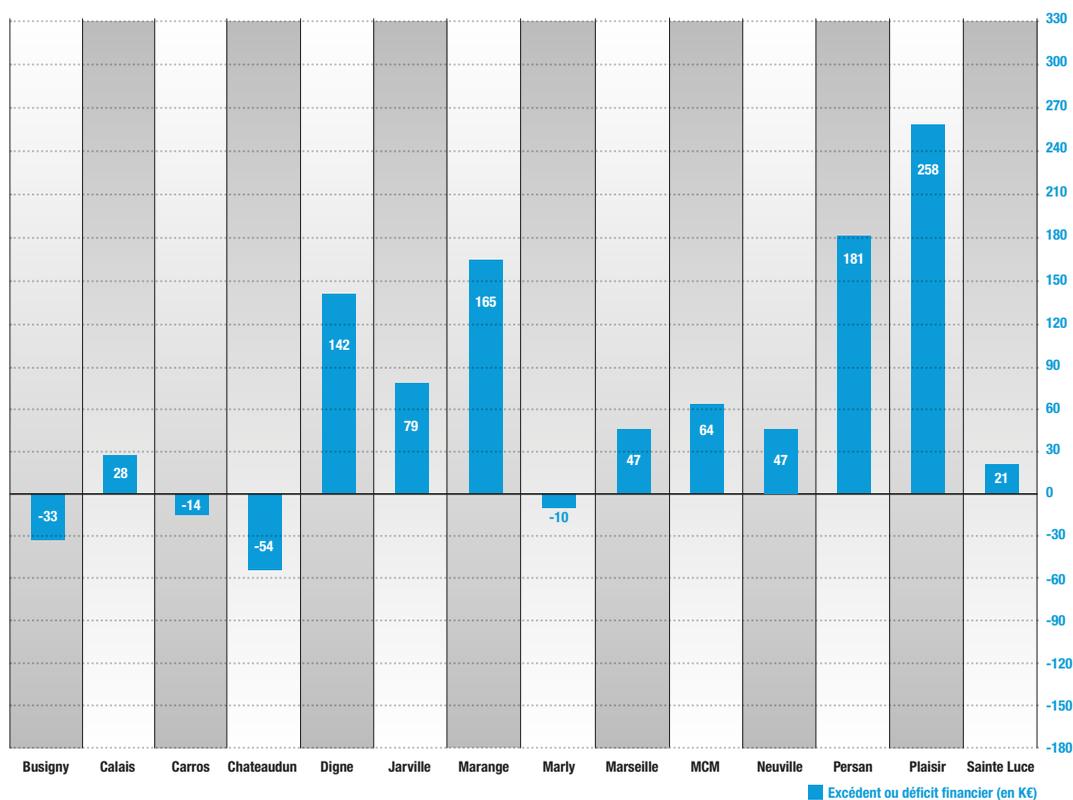
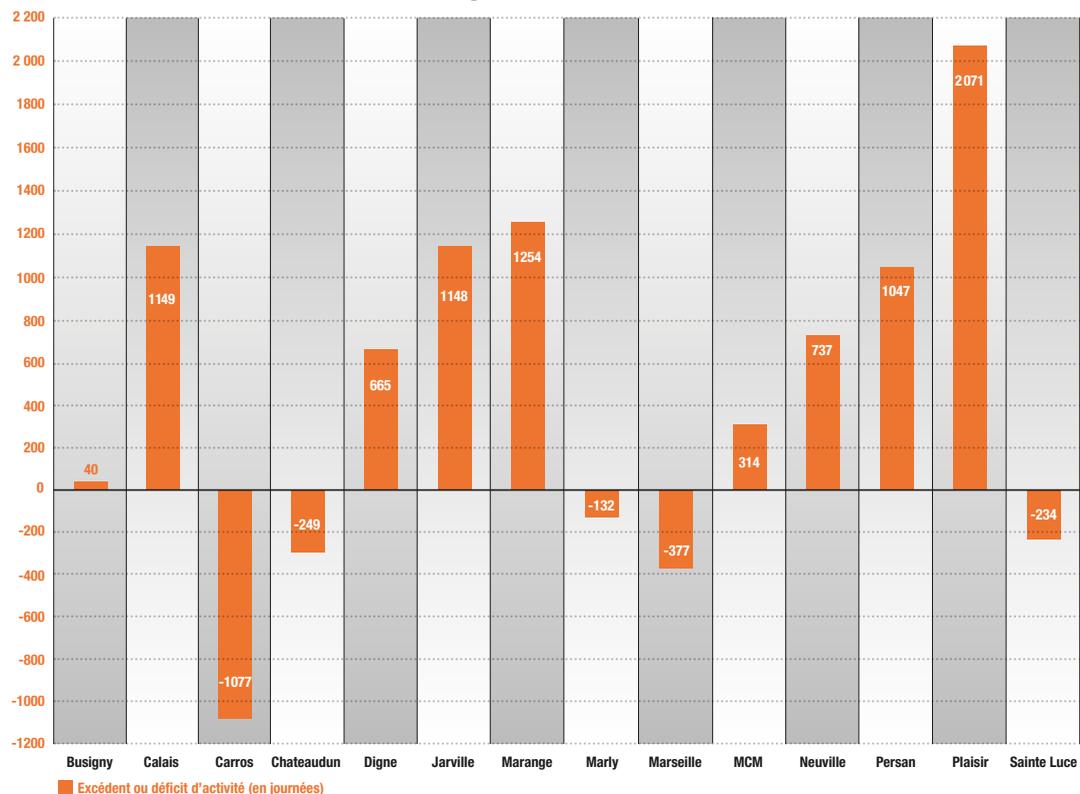
Le nombre de journées réalisées en 2015 (245 506 j.) est en progression de + 8 412 journées par rapport au réel 2014 et de + 6 356 journées par rapport aux journées prévisionnelles accordées par les conseils départementaux.

Sur l'année 2015, quatre villages affichent des déficits financiers et cinq d'entre eux des déficits d'activité : Busigny (- 33 K€), Carros (- 14 K€ / - 1 077 J), Chateaudun (- 54 K€ / - 249 J), Marly (- 10 K€ / - 132 J), Marseille (- 377 J) et Sainte-Luce (- 234 J).

Les autres villages affichent des excédents financiers et d'activité, et notamment : Plaisir (258 K€ / 2 071 J), Persan (181 K€ / 1 047 J), Marange (165 K€ / 1 254 J), Digne (142 K€ / 665 J), Jarville (90 K€ / 1 148 J)...

Ces résultats seront respectivement intégrés dans les comptes administratifs de chaque établissement et présentés en reprise dans les comptes de 2017.

Activité et résultat 2015 des villages d'enfants SOS et La Maison Claire Morandat



RAPPORT FINANCIER

Les produits

Les produits augmentent de 1 730 K€ pour s'établir à 33 644 K€ contre 31 914 K€ en 2014 (+ 5,42 % par rapport à 2014), dont 32 892 K€ sont des contributions des conseils départementaux.

Cette variation est issue essentiellement de la hausse des produits issus des conseils départementaux pour 1 786 K€, se décomposant en effet activité pour + 1 104 K€ et en effet prix pour + 682 K€.

Les charges

Les charges sur l'activité France augmentent de 844 K€ pour s'établir à 33 449 K€ contre 32 605 K€ en 2014, principalement en raison de la montée en charge des SAFI (Service d'Accueil Familial Immédiat) des villages de Calais et de Digne en 2015.

Cette variation concerne principalement les postes suivants :

- Les budgets familiaux en hausse de 94 K€, en lien avec l'accroissement de l'activité de + 8 412 jours ;
- Des dépenses de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) dans le cadre du bien-être au travail pour 33 K€ ;
- Un recours plus important au personnel intérimaire en 2015, soit + 72 K€ par rapport à 2014 ;
- De frais de personnels qui progressent de 666 K€ (montée en charge en 2015 des postes acceptés au prix de journée en 2014 relatifs aux SAFI de Calais et de Digne, montée en charge partielle des postes inhérents à l'espace de transition du village de Marseille, licenciements pour inaptitude, effets du « Glissement Vieillesse Technique », monétisation de journées inscrites au compte épargne temps. Pour ce dernier cas de figure, du fait de provisions antérieurement constatées, une contrepartie de ces charges figure en reprise de provisions pour fonds dédiés CET dans les produits).

Frais de siège

Les frais de siège sur l'activité France s'établissent pour 2015 à 3 249 K€ contre 2 900 K€ en 2014, soit une hausse de 349 K€ qui comprend une provision pour risques et charges sur cotisations retraite de 266 K€. Le différentiel restant de 83 K€ s'explique principalement par des charges programmées au budget, en hausse par rapport à 2014 (+ 11 K€ de maintenance informatique, + 25 K€ pour le séminaire des directeurs et des chefs de service et + 45 K€ pour une indemnité de départ en retraite d'un

salarié chargé de l'accueil et des moyens généraux, dont l'ancienneté était très importante). Ces frais de siège intègrent des charges en partie couvertes par des reprises de réserves sur projets associatifs de 59 K€.

Les établissements associés

Notre participation aux frais de fonctionnement des établissements associés a diminué de 35 K€ entre 2014 et 2015. Cette participation intègre notamment les contributions d'équilibre suivantes :

- pour **La Ferme du Major**, la contribution d'équilibre passe de 124 K€ en 2014 à 129 K€ en 2015 ;
- pour **Les Ateliers de La Garenne**, la contribution d'équilibre passe de 160 K€ en 2014 à 121 K€ en 2015 ;
- pour l'association **Villages d'Enfants SOS de Polynésie**, la contribution reste stable à 80 K€.

Les actions dans le monde

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2015 à 15 752 K€, en hausse de 1 872 K€ par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de construction de nouvelles structures et d'investissement pour 982 K€ sont en légère hausse par rapport à 2014 (+ 47 K€).

En 2015, elles se rapportent à la fin de la construction du 4^e village de Fort Dauphin dans le sud de Madagascar (417 K€), aux rénovations des villages de Vinh (250 K€) et de Dong Hoï (150 K€) au Vietnam, à la rénovation du village de Gammarth en Tunisie (100 K€), alors qu'en 2014, elles concernaient uniquement le démarrage de la construction du village de Fort Dauphin.

Les dépenses nettes de prise en charge des programmes s'élèvent à 14 770 K€ en 2015, contre 12 945 K€ en 2014, soit une hausse nette de 1 825 K€ dont :

- La mise en oeuvre d'un programme d'aide aux familles dans le sud de Madagascar, victimes de la sécheresse, financé par le Ministère des Affaires Etrangères en France pour 209 K€,
- Le coût du départ en retraite de l'ancien directeur national de l'association SOS Villages d'Enfants de Madagascar,
- Des hausses de frais de fonctionnement de certaines structures liées aux variations des produits de parrainement.

RAPPORT FINANCIER

nages et des dons dédiés versés par les autres associations SOS européennes de soutien (Madagascar + 46 K€ ; Mali + 331 K€ ; Burkina Faso + 208 K€ ; Douala au Cameroun + 61 K€ ; Vietnam + 289 K€ ; Arménie + 138 K€ ; Niger + 190 K€),

- Des dépenses particulières et ponctuelles dans le cadre du SPIF (Sustainable Path International Framework) mis en place par la fédération internationale pour permettre aux associations nationales de devenir complètement autonomes sur le plan financier (Maroc + 389 K€ ; Tunisie + 208 K€).

En 2015, la cotisation fédérale versée à SOS Villages d'Enfants International s'établit à 720 K€ contre 714 K€ en 2014.

Collecte nette de fonds et communication

Collecte de fonds

Au global, la collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 15 234 K€ en 2015 contre 14 603 K€ en 2014, en hausse de 631 K€, soit + 4,32%.

Les produits de la collecte augmentent de 657 K€, soit + 3,42 %, pour s'établir à 19 845 K€.

Ce résultat s'explique par :

- Une hausse des produits de fidélisation de + 195 K€,
- Une baisse des produits de prospection de - 78 K€,
- La hausse des parrainages et soutiens réguliers de + 68 K€,
- Une hausse des produits de partenariat de + 452 K€,
- Et la hausse de + 20 K€ des produits provenant des reliquats N-1.

Les dépenses de la collecte sont quasiment stables, passant de 4 585 K€ en 2014 à 4 611 K€ en 2015, soit + 26 K€ ou + 0,57 %. Comparées au budget 2015, les dépenses réelles de la collecte sont en retrait de - 283 K€.

Cette très légère hausse de 26 K€ des dépenses se décompose principalement ainsi :

- Baisse des charges variables sur opérations de collecte de - 5 K€ (dont + 85 K€ sur les opérations de fidélisation, - 66 K€ sur les opérations de prospection et - 23 K€ sur les charges résiduelles des comités départementaux) ;
- Hausse des charges fixes de + 31 K€ (dont - 43 K€ sur les frais de traitement des dons, les reçus fiscaux et les frais de fonctionnement du service collecte et + 69 K€ sur les frais de personnel liés en très grande partie à une monétisation de journées épargnées dans le compte

épargne temps, neutralisée dans les produits en reprise de provision pour compte épargne temps).

Toutefois, ces hausses des produits et des charges permettent de dégager un résultat net en augmentation de + 631 K€, contre une hausse de + 207 K€ entre 2014 et 2013.

Legs et donations

Les **produits des legs et donations** sont en baisse de - 536 K€ pour atteindre 6 699 K€ en 2015 contre 7 235 K€ en 2014, année exceptionnelle.

Le montant perçu au titre des assurances vie, inclus dans ce résultat, est en baisse en 2015 de - 489 K€ par rapport à 2014 (2 833 K€ d'assurances vie en 2015 contre 3 322 K€ en 2014, 2 152 K€ en 2013 et 813 K€ en 2012).

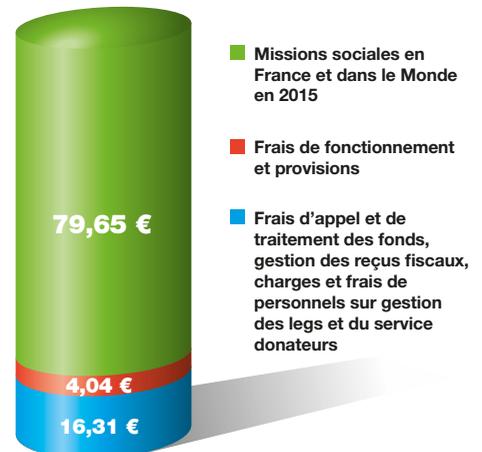
Les legs et donations acceptés par le conseil d'administration s'élèvent à 3 197 K€ en 2015 (35 dossiers), contre 5 524 K€ en 2014 (45 dossiers), 3 326 K€ en 2013 (49 dossiers), 4 473 K€ en 2012 (46 dossiers), 2 154 K€ en 2011 (44 dossiers) et 4 156 K€ en 2010 (50 dossiers).

En fin d'année 2015, la trésorerie restant à percevoir est de 9 477 K€, contre 9 432 K€ en 2014 et 6 818 K€ en 2013, en très légère hausse de + 45 K€.

Indicateur sur collecte, legs et donations

Repris au Compte d'Emploi des Ressources, globalement, le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits s'établit à 17,56 % pour 2015, contre 17,39 % pour 2014 et 15,15 % en 2013.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public :



RAPPORT FINANCIER

Le travail de rationalisation et de réduction des coûts se poursuit, mais il est néanmoins accompagné d'investissements ciblés en 2015 pour recruter de nouveaux donateurs, dans la continuité de 2014.

La communication

Les charges de communication sont en baisse de - 130 K€ par rapport à 2015 (1 500 K€ en 2015 contre 1 630 K€ en 2014). Les principales variations de charges résident dans « l'opération spéciale de recherche de parrains à travers l'appel du 18 juin 2014 » (+ 112 K€) qui n'a pas été reconduite en 2015 et par l'opération « musiques d'enfance » sur Radio Classique dont la campagne a été renouvelée, mais sans la production de nouveaux spots (économie d'environ 36 K€).

Autres

- **Les produits financiers**, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 844 K€ en 2015, contre 1 126 K€ en 2014, en baisse de - 282 K€. La baisse la plus significative est attribuée au fonds Tana Placement, pour lequel des produits financiers avaient été constatés en 2014 pour 264 K€. Les parts restantes de ce fond ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation au 31/12/2015 de 110 K€. Les produits financiers issus des bons de capitalisation ne baissent que de - 14 K€ (796 K€ en 2014 et 782 K€ en 2015), suite à la baisse des taux minimum garantis en 2015 comparativement à 2014, neutralisée en partie par le bon niveau des bonis servis en 2015.
- Une moins-value sur cession partielle de parts du fonds Tana a été constatée à hauteur de 36 K€ en 2015. La sortie progressive de ce fonds a été entérinée par les instances de l'association.
- Les fonds dédiés :
 - Après extinction des fonds d'urgence « Tsunami - SOS Orphelins d'Asie » en 2013, le programme de Meulaboh en Indonésie a été financé à hauteur de 155 K€ par les fonds de parrainages dédiés en 2014. Le reliquat de 4 K€ a été versé en 2015. Le solde des fonds dédiés pour le programme de Pondichéry en Inde (366 K€) sera utilisé de 2016 à 2018 ;
 - Concernant le programme d'urgence Madagascar dédié au rattrapage nutritionnel, à l'autonomie alimentaire et à la poursuite des interventions d'urgence sur la famine dans le grand sud de Madagascar, les fonds disponibles en 2015 (311 K€) ont été utilisés intégralement sur le premier semestre 2015 ;

- Concernant le programme d'urgence Haïti, le solde de 189 K€ des fonds dédiés restant à engager à fin 2015 sera utilisé de 2016 à 2017 ;
- Le fonds d'urgence Népal a été intégralement utilisé en 2015 (231 K€).

Analyse du bilan au 31/12/2015

L'actif immobilisé

L'actif immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2015 à 29 882 K€, soit une hausse nette de 776 K€. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se sont élevées à 2 994 K€ en 2015, contre 3 424 K€ en 2014.

Parmi les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en 2015, nous pouvons citer :

- La rénovation des maisons du village de Busigny pour 1 011 K€ sur 2015,
- La création de quatre studios à la Maison Claire Morandat pour 370 K€,
- L'achat d'une maison au village de Marseille dédiée au nouvel espace de transition pour 651 K€,
- L'extension de quelques maisons familiales au village de Sainte-Luce pour 76 K€,
- Des installations générales et aménagements divers pour 1 231 K€, en particulier à Busigny, Calais, Carros, Chateaudun, Digne, Jarville, Marange, Marly, Marseille, MCM, Neuville, Persan, Plaisir et Sainte-Luce,
- Les acquisitions de véhicules se sont élevées sur 2015 à 99 K€,
- Les investissements informatiques se sont élevés sur 2015 à 59 K€ et ceux afférents aux logiciels à 192 K€ (refonte du site internet, migration de Sage HRM paie V6...).

Les immobilisations en-cours s'établissent à 478 K€ au 31/12/2015 contre 1 256 K€ au 31/12/2014, soit une baisse nette de - 778 K€. A fin 2015, elles se décomposent ainsi : 342 K€ pour la suite de la rénovation du village de Busigny, 37 K€ pour l'extension des maisons

RAPPORT FINANCIER

familiales de Sainte-Luce et 99 K€ de logiciels au siège (dont 74 K€ pour la migration de version du progiciel de gestion comptable Sage X3 et 10 K€ de développements pour le progiciel de gestion paie HRM).

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs sont abondés de 1 598 K€ pour s'établir à 70 961 K€ au 31 décembre 2015.

Cette variation s'explique essentiellement par le résultat excédentaire réalisé sur l'exercice 2015.

Provisions pour risques et charges

La variation du compte de provisions pour risques et charges (482 K€) s'explique principalement par :

- Une provision pour indemnités de fin de carrière qui augmente de 88 K€ pour s'établir à 4 381 K€ en 2015 contre 4 293 K€ en 2014,
- Une variation nette des provisions pour le compte épargne temps (CET) de - 22 K€,
- Des dotations aux provisions pour litiges de + 106 K€,
- Deux provisions pour risques et charges de + 310 K€.

Conclusion

Avec un résultat excédentaire de + 1,64 M€ hors reprises de réserves sur projets associatifs (2,16 M€ avec reprises), SOS Villages d'Enfants continue d'engranger les effets d'une stratégie de développement et de gestion attentive des coûts.

Le résultat record de collecte et legs conforte l'orientation de qualité de service, de rigueur de gestion et d'une visibilité accrue par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et l'environnement professionnel de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui nous font confiance avec la mise en oeuvre de nouveaux projets et de nouvelles places d'accueil des enfants dans le cadre de délégations de service public.

Le résultat excédentaire de la gestion des fonds privés de 1 443 K€ participe à l'augmentation durable des ressources de l'association pour cette année 2015.

Les 1 443 K€ d'excédents sur la gestion des fonds privés peuvent faire l'objet des affectations suivantes à proposer à l'assemblée générale :

- 16 K€ pour solder le report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs, montant des charges N-2 qui n'ont finalement pas été reprises par les conseils départementaux, à affecter en augmentation de la réserve générale pour les actions en France (via la baisse des résultats sous contrôle de tiers financeurs) ;
- 1 459 K€ pour ajuster la réserve prudentielle à moyen et long terme en fonction des nouveaux engagements de l'année 2015 de l'association et la porter à hauteur de 17 054 K€ contre 14 489 K€ antérieurement. Cette réserve prudentielle est égale à un an de fonctionnement de nos actions dans le monde (hors constructions), de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée. La variation à constater s'élève à + 2 565 K€ (17 054 K€ moins 14 489 K€). Il conviendra de ponctionner la réserve libre d'affectation de 1 106 K€, qui se rajouteront aux 1 459 K€ pour parvenir aux 2 565 K€.

II. INDICATEURS

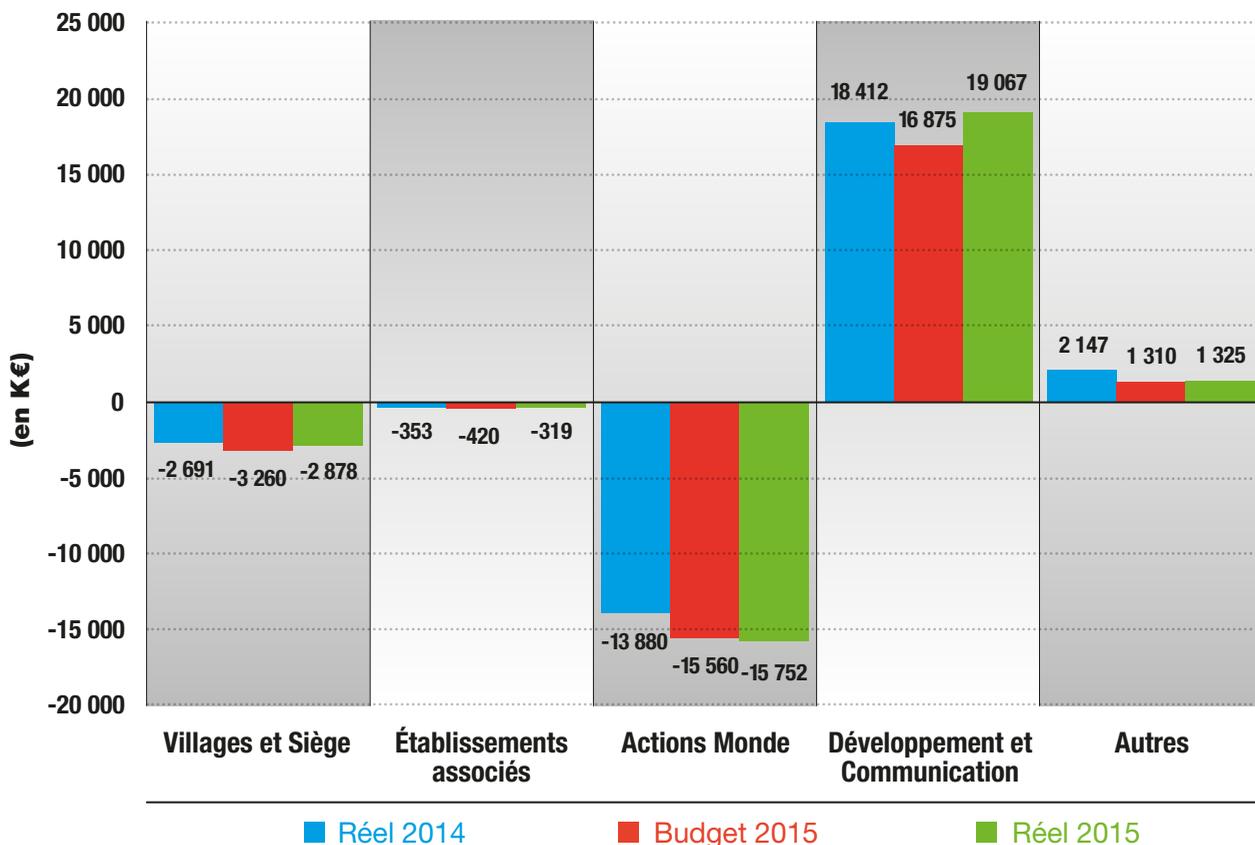


Les principaux indicateurs

La décomposition par activité du résultat de la gestion sur les fonds privés

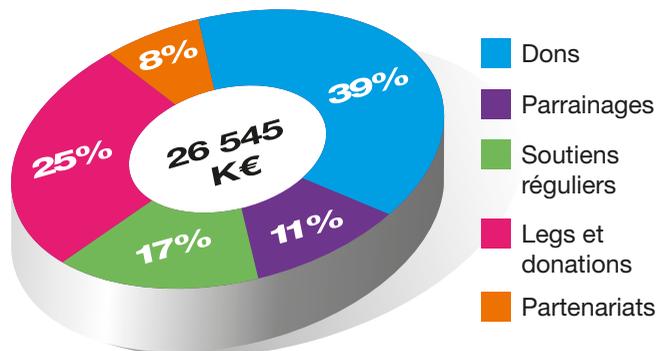
La marge complémentaire 2015 dégagée par la direction du développement et de la communication (+ 655 K€) et les économies réalisées au niveau des villages, de la M.C.M., du siège (699 K€) et des établissements associés

(35 K€) ont permis de couvrir une partie de la hausse des dépenses nettes engagées dans le monde (soit exactement 1 389 K€ sur les 1 871 K€ de variation N/N-1).



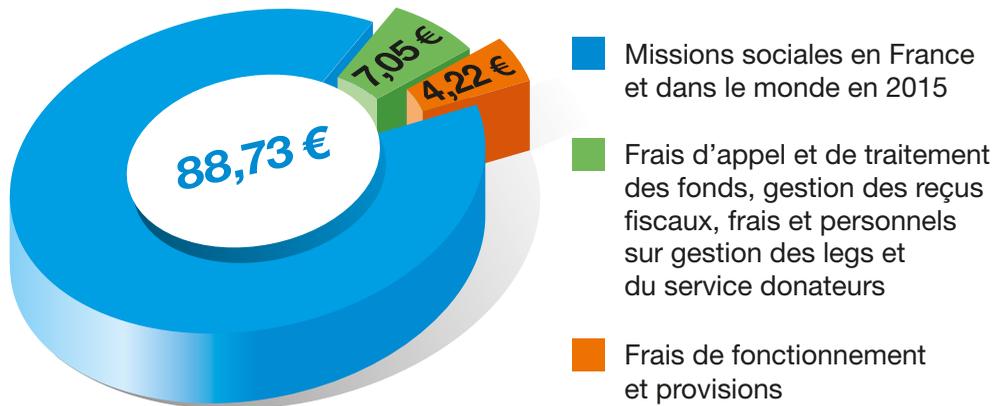
L'origine des ressources issues de fonds privés

La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :



L'analyse de l'utilisation des ressources collectées en 2015 sur fonds privés et fonds publics (auprès des donateurs* et des conseils départementaux)

Sur 100 € reçus de la générosité du public* et des conseils départementaux, 88,73 € vont au profit des enfants.



* Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations / Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2015

L'évolution du taux de financement des charges des villages d'enfants SOS en France par les ressources privées de l'association

La bonne gestion et la rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements en 2015 a permis de maintenir la part des fonds privés dans le financement global de l'activité France bien en dessous du plafond de 10 % fixé au plan stratégique (8,09 % en 2015, contre 7,80% en 2014 et 7,30% en 2013).

En défalquant la provision pour risques et charges exceptionnelle de 266 K€ sur cotisations retraite, ce taux de fonds privés s'élèverait à 7,40 %.

Comparé au taux de 2014 (7,80%), la hausse s'explique principalement par la montée en charge des dépenses liées au bien-être au travail. En ne tenant pas compte de ces dépenses, ce taux s'élèverait à 6,92 %.

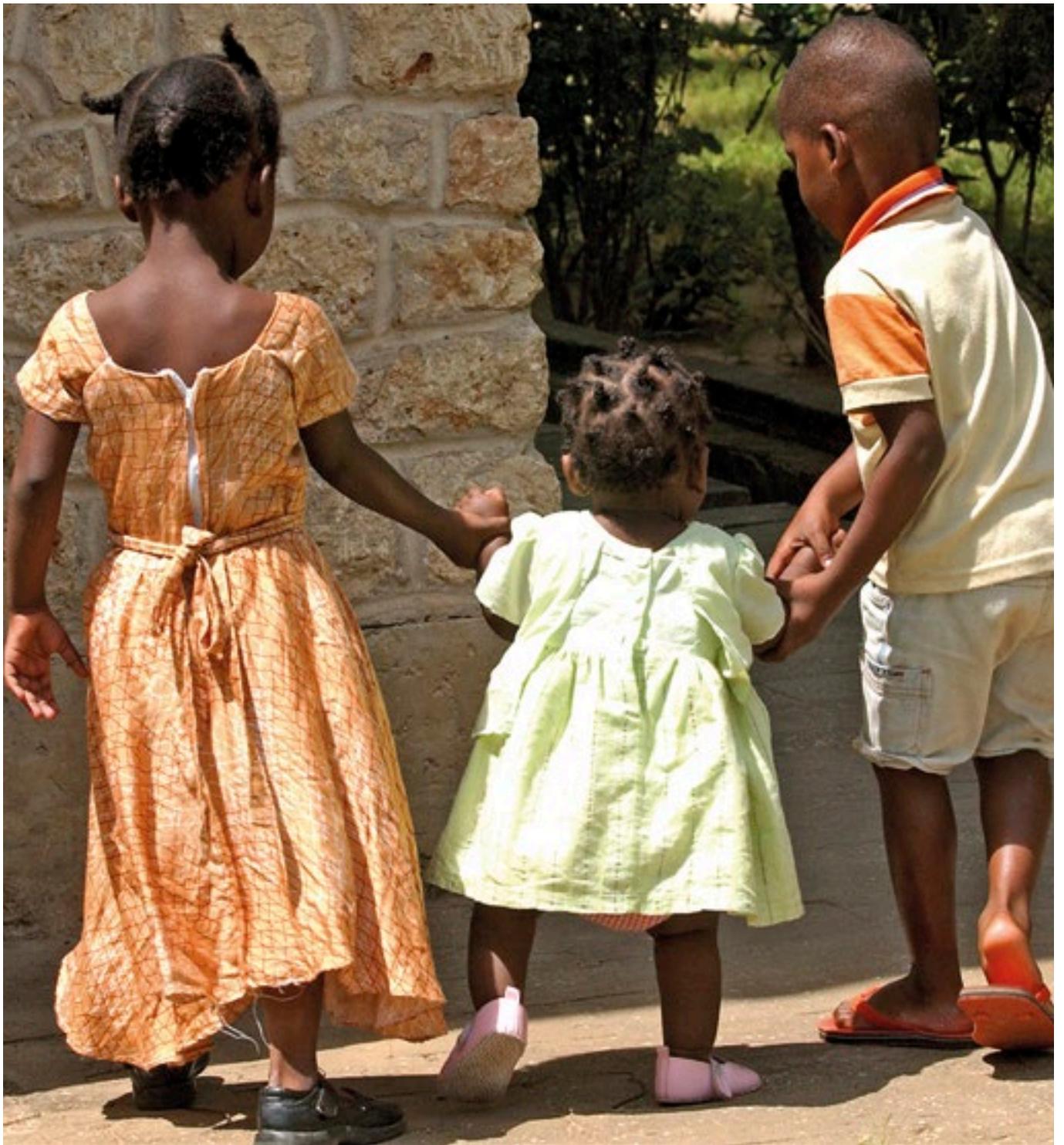
Ce résultat est le fruit d'une bonne maîtrise des charges.

Évolution du taux de financement des activités « France » sur Fonds Privés



Méthode de calcul : Charges des villages, de la Maison Claire Morandat et des services support du siège sur les missions sociales en France (hors Etablissements associés) financées par les ressources privées divisées par les charges nettes totales de ces mêmes entités.

III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT



Bilan

Au 31 décembre 2015 (en euros)

ACTIF	2015			2014
	Brut	Amortissements et provisions à déduire	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 334 738	1 125 838	208 900	103 672
Immobilisations corporelles	59 434 246	29 832 205	29 602 041	28 927 649
Terrains	460 715		460 715	460 715
Constructions	32 831 707	13 406 405	19 425 302	19 227 601
Installations générales, matériels et outillages	20 228 827	12 047 187	8 181 640	6 795 129
Autres immobilisations corporelles	5 434 355	4 378 613	1 055 742	1 187 807
Immobilisations corporelles en cours	478 642		478 642	1 256 397
Immobilisations financières	71 585		71 585	74 606
ACTIF IMMOBILISE	60 840 569	30 958 043	29 882 526	29 105 927
Stocks	72 791		72 791	77 132
Créances	6 697 926		6 697 926	6 162 370
Valeurs mobilières de placement	52 039 789	109 687	51 930 102	49 487 485
Disponibilités	4 857 898		4 857 898	5 936 243
Charges constatées d'avance	467 985		467 985	511 498
ACTIF CIRCULANT	64 136 389	109 687	64 026 702	62 174 728
Village du BURKINA FASO	1 469 404		1 469 404	1 469 404
TOTAL DE L'ACTIF	126 446 362	31 067 730	95 378 632	92 750 059

Bilan

Au 31 décembre 2015 (en euros)

	2015	2014
PASSIF		
Apports sans droit de reprise	10 726 212	10 726 212
Subventions d'investis. affectées à des biens renouvelables	186 251	186 251
Réserves	54 765 840	51 330 798
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 269 804	3 761 820
Résultat net de l'exercice	1 638 731	2 943 026
SITUATION NETTE	70 586 838	68 948 107
Subventions d'investissement	302 271	342 636
Provisions réglementées	71 951	71 951
FONDS ASSOCIATIFS	70 961 060	69 362 694
Provisions pour risques et charges	6 992 531	6 510 521
Fonds dédiés	1 703 494	2 175 008
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 696 025	8 685 529
Dettes financières	5 564 201	5 654 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 030 160	1 220 956
Dettes fiscales et sociales	5 244 934	4 499 424
Parrainages et dons affectés à reverser	435 583	495 859
Autres dettes	763 480	1 114 155
Produits constatés d'avance	213 785	247 927
DETTES	14 252 143	13 232 432
Village du BURKINA FASO	1 469 404	1 469 404
TOTAL DU PASSIF	95 378 632	92 750 059

Compte de résultat

Au 31 décembre 2015 (en euros)

	2015	2014
PRODUITS COURANTS DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de prix de journée	32 892 111	31 105 923
Recettes des opérations de collecte de fonds	16 974 473	16 241 472
Parrainages reçus villages, enfants et cadeaux	2 841 637	2 915 798
Legs et donations	6 666 927	7 235 456
Autres produits	1 797 306	1 354 329
TOTAL I	61 172 454	58 852 978
CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT		
Budgets familiaux	4 263 611	4 178 362
Achats, services extérieurs, autres services extérieurs	9 283 201	9 200 658
Impôts, taxes et versements assimilés	2 306 244	2 333 879
Salaires et charges sociales	25 726 441	24 906 363
Autres charges de gestion courante	24 388	24 492
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 970 074	3 029 238
Contributions aux établissements associés	330 593	364 087
Actions à travers le monde	15 477 273	13 626 154
TOTAL II	60 381 825	57 663 233
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	+ 790 629	+ 1 189 745
Produits financiers	844 401	1 126 448
Charges financières	231 890	100 991
RESULTAT FINANCIER	+ 612 511	+ 1 025 457
Legs, produits des legs, donations et libéralités	32 540	1 037
Autres produits exceptionnels	276 980	247 636
Charges exceptionnelles	440 443	209 183
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 130 923	+ 39 490
Impôts sur les bénéfices (10 % et 24 % sur les placements financiers)	105 000	110 000
RESULTAT INTERMEDIAIRE	+ 1 167 217	+ 2 144 692
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	742 832	1 201 786
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	- 271 318	- 403 452
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	+ 1 638 731	+ 2 943 026
+ Report des imputations de charges sur Réserves de « Projets Associatifs »	516 520	1 170 405
RESULTAT NET DE L'EXERCICE avec report des Réserves utilisées sur « Projets Associatifs »	+ 2 155 251	+ 4 113 431

Total des Produits = 63 069 207 €

Total des Charges = 61 430 476 €

IV. ANNEXE



Information sur la politique salariale

Les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le Président et les deux Vice-présidents de l'association SOS Villages d'Enfants, ne perçoivent aucune rémunération. Les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions respectives leur sont remboursés sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs.

En ce qui concerne les permanents de l'association, le montant global des trois rémunérations brutes les plus élevées s'élève à 300 427 €.

Il n'y a pas eu d'augmentation générale des salaires appliquée en 2015. La valeur du point d'indice est en 2015 de 3,76 €. Cette valeur du point est appliquée depuis le 1^{er} avril 2013. La précédente augmentation de la valeur du point date de Janvier 2010 (3,74 €). Les seules augmentations de salaire sont dues à l'application des grilles indiciaires qui prévoient une augmentation en raison de l'ancienneté (GVT Glissement Vieillesse Technicité).

L'Association s'attache au respect de l'égalité des salaires entre Hommes et Femmes et il n'y a donc pas d'écart de rémunération suivant le sexe.

D'autre part, le rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus haut est de 1 à 4,8 en 2015, le secteur de l'économie sociale recommandant une échelle maximale de 1 à 10.

Faits marquants de l'exercice

- Inauguration du 4^e village de Fort Dauphin en 2015 à Madagascar.
- Réceptions des travaux de rénovation des maisons familiales du village de Busigny et de création de 4 studios à la Maison Claire Morandat.
- Contractualisation du 1^{er} CPOM sur 3 ans – 2016 à 2018 (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec le Conseil Départemental de la Moselle pour le village de Marange.
- Montée en charge des SAFI (service d'accueil familial immédiat) sur les villages de Calais, Digne et ouverture partielle de l'espace de transition pour les adolescents au village de Marseille en 2015.

Règles et méthodes comptables

Changement de méthodes comptables.

Aucun en 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production ;
- Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ;
- Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ;
- Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations ;
- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement ;
- Les coûts de démantèlement et de remise en état ont été inclus dans le coût d'acquisition ou de production des immobilisations ;
- La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux constructions, selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de première application mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposées :
 - soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
 - soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations par-

ticulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005 :

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en 7 rubriques (structures et ouvrages assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structure et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros oeuvre (maçonnerie, structures métalliques, ...); la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- Le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- Tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- Les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, cette dernière correspondant à la durée d'utilisation prévue :

Logiciels	3 ans
Frais d'établissement	5 ans
Constructions (cf tableau issu des travaux du CSTB) Agencements importants	20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Photocopieur	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans

Equipements de la maison commune	10 ans
Equipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

- a) Les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants	Durée d'amortissement	Répartition en %
Structure et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
Total des décompositions		100,00 %

- b) En l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ont été appliquées.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 et les dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations ;
- les règlements comptables :
- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs ;
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Rappel : Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, l'association avait opté pour un **traitement rétrospectif**.

Par dérogation, au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations débutent leur amortissement à partir du 1^{er} janvier N+1, suivant la date de leur mise en service.

Le P.L.S obtenu pour le village de Persan pour un montant restant à rembourser au 31/12/2015 de 2 140 K€ est garanti par le Conseil départemental du Val d'Oise.

Biens légués

SOS Villages d'Enfants a reçu « l'envoi en possession » de biens mobiliers et immobiliers qui lui ont été légués.

Les biens mobiliers sont représentés par des avoirs en numéraire ou sous forme de valeurs mobilières.

Les biens immobiliers sont représentés par des appartements, terrains ou maisons. Les biens sont légués à l'association, soit pour la totalité de leur valeur, soit répartis entre plusieurs bénéficiaires selon la volonté du testateur avec, dans ce cas, une quotité revenant à SOS Villages d'Enfants.

Ces biens, actuellement en cours de vente ou de réalisation, sont estimés au vu des évaluations faites par les services des domaines ou les notaires.

Éléments hors bilan

Engagements hors bilan :

Cautions données par l'association

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association s'est portée caution solidaire de ces jeunes. Ces cautions sont limitées à la fois dans le temps (2 ans) et en montant (6 mois de loyers et charges).

Elles sont estimées à 22 K€ au 31/12/2015.

Garanties des prêts locatifs sociaux

Les P.L.S. obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2015 de 1 123 K€ et de 433 K€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur livret B ouvert auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France.

Variation des immobilisations, amortissements et provisions

IMMOBILISATIONS					
En euros	Valeur brute d'exercice	Acquisitions	Cessions ou sorties	Virements de poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 219 734	94 890	77 142	97 256	1 334 738
Immobilisations corporelles	56 635 973	2 895 530	0	-97 256	59 434 247
Immobilisations financières	74 605	4 140	7 161	0	71 584
TOTAL	57 930 312	2 994 560	84 303	0	60 840 569

AMORTISSEMENTS					
En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amortissements Cumulés à la fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 116 062	86 917	77 142	0	1 125 837
Immobilisations corporelles	27 708 324	2 123 882	0	0	29 832 206
TOTAL	28 824 386	2 210 799	77 142	0	30 958 043

PROVISIONS					
En euros	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulées à la fin d'exercice	
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	109 687	0	109 687	
Provisions réglementées	71 951	0	0	71 951	
Provisions pour risques ⁽¹⁾	707 181	216 792	66 808	857 165	
Provisions pour charges ⁽²⁾	5 803 339	852 719	520 693	6 135 365	
Provisions pour fonds dédiés sur dons manuels & legs affectés	2 175 008	271 318	742 832	1 703 494	
TOTAL	8 757 479	1 450 516	1 330 333	8 877 662	

(1) dont litiges prud'homaux, respectivement 67 K€ et 173 K€ de reprises de provisions et de dotations aux provisions au 31/12/2015.

(2) les engagements en matière de retraite s'élèvent à fin 2015 à 4.380 K€, en hausse de 88 K€ par rapport à fin 2014 et la provision afférente au compte épargne temps s'établit à fin 2015 à 1.481 K€, en baisse de 22 K€ par rapport à fin 2014. Une provision pour charges afférente à des cotisations retraite a été constituée par prudence à hauteur de 266 K€ au titre des années 2012 à 2015. Ce dossier est en cours d'instruction par la caisse de retraite Humanis et le service des ressources humaines de l'association.

État des créances et dettes

CRÉANCES en euros	Montant brut	Solde au 31/12
Créances de l'actif immobilisé	71 584	71 584
Titre immobilisé en portefeuille	0	0
Prêts	4 111	4 111
Dépôts et cautionnements	21 738	21 738
Autres créances immobilisées	45 735	45 735
Créances de l'actif circulant	6 770 717	6 770 717
Stocks	72 791	72 791
Créances	6 697 926	6 697 926
Prix de journée à recevoir	5 295 590	5 295 590
Autres	817 682	817 682
La Ferme du Major	508 432	508 432
Les Ateliers de la Garenne	76 222	76 222
TOTAL	6 842 301	6 842 301

DETTES en euros	Montant brut	Solde au 31/12	Échéances		
			À moins d'1 an	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Dettes financières	6 403 691	5 564 201	280 417	774 420	4 509 364
Emprunts GIPEC (1 % construction)	1 842 599	1 724 500	2 048	216 658	1 505 794
Emprunt Prêt locatif social - Sainte-Luce	1 436 323	1 122 873	38 338	168 651	915 884
Emprunt Prêt locatif social - Carros	558 179	432 844	15 030	66 133	351 681
Emprunt Prêt locatif social - Persan	2 422 333	2 139 727	80 744	322 978	1 736 005
Dépôt et cautionnement reçu - Village de Digne	5 107	5 107	5 107		
Compte courant - SOS Village d'Enfants de Polynésie française	139 150	139 150	139 150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 030 160	2 030 160	2 030 160		
Dettes fiscales et sociales	5 244 934	5 244 934	5 244 934		
Parrainages et dons affectés à reverser	435 583	435 583	435 583		
Autres dettes	763 480	763 480	763 480		
TOTAL	14 877 848	14 038 358	8 754 574	774 420	4 509 364

Note sur les valeurs mobilières et disponibilités

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières et disponibilités se répartissaient comme suit :

Valeurs mobilières de placement (VMP)	52 039 789
Provision pour dépréciation de VMP	- 109 687
Disponibilités	4 857 898

Fonds dédiés

En euros	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur de nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subventions de fonctionnement affectées					
Dons manuels	3 494 471	834 236	264 809	270 259	839 686
Dons & Parrainages affectés à « SOS Orphelins d'Asie »	0	0	0	0	0
Dons affectés « Urgence Madagascar »	835 694	310 890	310 890	0	0
Parrainages et dons « Meulaboh & Pondichéry »	574 057	370 518	4 072	0	366 446
Legs et donations	821 584	331 254	24 145	1 059	308 168
Dons affectés « Urgence Haïti »	2 001 096	328 110	138 916	0	189 194
Dons affectés « Népal »	231 522	0	0	0	0
TOTAL	7 958 424	2 175 008	742 832	271 318	1 703 494

Legs

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 0	28.04.00	30 415	N° 701	16.03.11	6 700
N° 9	24.10.91	68 600	N° 704 (Marange)	06.01.11	100 000
N° 70	20.09.96	450	N° 754 (Carros)	19.11.12	8 000
N° 207	14.01.04	39 637	N° 803 (Vacances)	31.10.13	284 000
N° 280	08.07.02	7 000	N° 818	14.05.12	45 000
N° 365	17.03.05	100	N° 820	08.01.13	1 224
N° 412	30.06.05	750	N° 879 (Marange)	18.04.12	73 000
N° 451 (Jarville)	11.08.06	2 287	N° 956	29.12.14	828 000
N° 530	20.02.03	520	N° 975	19.03.15	200
N° 588	13.01.09	330 000	N° 977	15.10.15	420 000
N° 671	23.06.10	5 926	N° 1033	15.10.15	22 000

TOTAL LEGS - secteur France : 2 273 809

Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 410	21.12.05	27 450	N° 914	06.05.15	95 000
N° 430	08.02.06	210 000	N° 918	08.04.15	123 000
N° 495	30.01.07	119 000	N° 921	06.02.14	245 000
N° 519	31.08.07	2 079	N° 927	03.11.14	125 000
N° 520	13.12.07	348	N° 934	13.05.15	50 000
N° 555	08.02.08	10 200	N° 942	23.07.14	3 250
N° 557	05.03.08	25 000	N° 944	20.08.14	124 000
N° 561	05.03.08	140	N° 948	11.04.14	46 500
N° 593	05.12.08	800	N° 949	20.01.14	1 525
N° 603	17.02.09	3 000	N° 958	15.10.15	210 000
N° 632	17.04.12	16 000	N° 959	09.06.15	215 000
N° 635	19.03.10	26 000	N° 964	03.11.14	283 700
N° 637	08.10.09	21 000	N° 969	10.04.15	9 800
N° 658	17.11.09	46 350	N° 971	04.05.15	1 500
N° 669	17.11.09	30 000	N° 974	26.05.15	57 000
N° 679	16.06.10	7 500	N° 984	28.11.14	600 000
N° 682	21.06.10	40 000	N° 986	03.11.14	85 000

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 685	16.02.10	15 000	N° 989	15.10.15	60 000
N° 703	10.12.12	98 000	N° 991	03.11.14	2 130
N° 705	08.09.11	19 500	N° 992	09.06.15	50 000
N° 713	25.04.13	50 000	N° 993	26.05.15	15 500
N° 714	18.11.10	18 000	N° 994	16.04.15	235 000
N° 827	08.11.13	59 000	N° 995	26.05.15	495 000
N° 833	17.04.12	20 000	N° 997	21.05.15	60 000
N° 841	17.04.12	65 698	N° 998	02.11.14	18 078
N° 842	01.07.13	5 000	N° 1002	10.04.15	275 000
N° 845	12.11.12	55 934	N° 1004	07.07.15	138 722
N° 846	31.10.13	49 000	N° 1005	15.10.15	270 000
N° 869	30.07.13	100 000	N° 1009	04.05.15	882
N° 873	09.04.13	119 000	N° 1010	20.03.15	200
N° 880	09.04.13	26 000	N° 1011	28.07.15	5 000
N° 884	09.04.13	9 000	N° 1021	13.04.15	20 000
N° 891	08.11.13	80 000	N° 1022	15.10.15	53 000
N° 905	03.06.14	595 000	N° 1025	15.10.15	3 291
N° 906	24.10.14	500	N° 1027	15.10.15	95 000
N° 907	21.11.13	135 500	N° 1028	15.10.15	175 000
N° 908	23.07.14	665 000			
TOTAL LEGS - secteur Libre d'affectation : 7 017 077					

Legs – suite

En euros

Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir	Numéro de dossier du legs	Date d'autorisation de l'arrêté préfectoral	Montant à recevoir
N° 251	03.11.92	50 000			
N° 675 (Inde : Choglamsar)	08.09.14	19 000	N° 1019 (Cap Haïtien)	15.10.15	117 750
TOTAL LEGS - secteur Monde : 186 750					

TOTAL GÉNÉRAL LEGS EN COURS : 9 477 636

Réserves et fonds associatifs

Fonds associatifs au 31 décembre 2015

En euros	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise ⁽¹⁾	10 726 212			10 726 212
Réserves	51 330 798	13 230 545	9 795 503	54 765 840
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	3 761 820	198 851	690 867	3 269 804
Fonds associatifs avec droit de reprise	0			0
Écart de réévaluation	0			0
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	186 251			186 251
Provisions réglementées	0			0
Droits des propriétaires (commodat)	0			0
Résultat net de l'exercice - Gestion propre	3 633 892	1 443 329	3 633 892	1 443 329
Excédents et déficits nets au prix de journée	- 690 866	195 402	- 690 866	195 402
TOTAL	68 948 107	15 068 127	13 429 396	70 586 838

Détail des réserves au 31 décembre 2015

En euros	2015	2014
Réserve générale pour actions en France	1 817 231	1 197 930
Réserve générale pour actions dans le Monde	0	0
Réserve prudentielle (*)	14 489 000	14 671 000
Réserve libre d'affectation villages France & Monde	36 620 943	32 695 797
Réserve pour projet associatif	1 838 666	2 766 071
TOTAL	54 765 840	51 330 798

(*) Sur proposition du Conseil d'Administration du 12 mai 2003, l'assemblée générale sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2003, tenue en juin 2004, a décidé de créer une réserve prudentielle par affectation d'une partie de la réserve générale libre d'affectation. Cette réserve est égale à un an de charges de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée.

Cette réserve prudentielle a été créée pour couvrir les coûts de l'activité de SOS Villages d'Enfants, en cas de problèmes graves.

Compte tenu qu'un an de fonctionnement de nos actions dans le monde, de nos contributions versées aux établissements associés et de nos actions en France non financées par le prix de journée, représente, pour l'année 2014, 14 489 000 €, le conseil d'administration du 04 mai 2015 a décidé de porter la réserve prudentielle à ce montant par abondement de la réserve libre d'affectation d'un montant de 182 000 € validé en Assemblée générale de juin 2015.

Utilisation des réserves votées en AG pour « Projets Associatifs »

PROJETS ASSOCIATIFS	Date du vote en AG	Réserves votées en AG	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013	Utilisation en 2014	Utilisation en 2015	Solde des réserves sur projets associatifs
Investissement dans le recrutement de nouveaux donateurs	18 juin 2011 (comptes 2010)	400 000 €	120 238 €	116 567 €		0 €	163 195 €
Construction d'un 4 ^e village à Madagascar		1 545 000 €			934 912 €	416 643 €	193 445 €
TOTAL (AG 2011) :		1 945 000 €	120 238 €	116 567 €	934 912 €	416 643 €	356 640 €
Recherche et développement sur collecte	16 juin 2012 (comptes 2011)	500 000 €		109 566 €	156 685 €	18 672 €	215 077 €
Augmentation de la dévolution OPEAM		400 000 €					400 000 €
TOTAL (AG 2012) :		900 000 €	- €	109 566 €	156 685 €	18 672 €	615 077 €
Plan d'innovation informatique	15 juin 2013 (comptes 2012)	80 000 €		12 558 €	17 808 €	18 963 €	30 671 €
TOTAL (AG 2013) :		80 000 €	- €	12 558 €	17 808 €	18 963 €	30 671 €
Audit des process internes et évolution du système d'information	14 juin 2014 (comptes 2013)	200 000 €			61 000 €	56 015 €	82 985 €
TOTAL (AG 2014) :		200 000 €			61 000 €	56 015 €	82 985 €
60 ^e anniversaire SOSVE	13 juin 2015 (comptes 2014)	70 000 €					70 000 €
Développement activité FdM (soupes)		123 000 €				3 560 €	119 440 €
Progiciel de suivi des entretiens et formations		50 000 €				2 666 €	47 334 €
TOTAL (AG 2015) :		243 000 €	- €	- €	- €	6 226 €	236 774 €
TOTAL DES IMPUTATIONS ANNUELLES SUR RÉSERVES			120 238 €	238 691 €	1 170 405 €	516 520 €	
TOTAL DES RÉSERVES DISPONIBLES		3 368 000 €	3 247 762 €	3 009 071 €	1 838 666 €	1 322 146 €	

En 2015, six projets ont fait l'objet d'imputations de charges sur les réserves constituées précédemment pour « Projets Associatifs » pour un montant total de 516 520 €.

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS EN K€	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – Missions sociales		
1.1 – Réalisées en France		
- Actions réalisées directement	37 802	4 329
- Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France	409	319
1.2 – Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	16 110	15 878
2 – Frais de recherche de fonds		4 449
2.1 – Frais d'appel à la générosité du public	4 449	
2.2 – Frais de recherche des autres fonds privés		
2.3 – Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
3 – Frais de fonctionnement	1 209	1 104
		26 080
I. – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	59 980	
II. – Dotations aux provisions	1 179	
III. – Engagements à réaliser sur ressources affectées	271	
IV. – Excédent de ressources de l'exercice	1 639	
V. – TOTAL GÉNÉRAL	63 069	
VI. – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (1)		1 375
VII. – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		171
VIII. – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		27 284
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales	600	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	600	

Compte d'emploi des ressources – suite

RESSOURCES EN K€	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		26 176
1 – Ressources collectées auprès du public		
1.1 – Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	16 973	16 973
- Dons manuels affectés	2 842	2 842
- Legs et autres libéralités non affectés	6 699	6 699
- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2 – Autres produits liés à la générosité du public	6	6
2 – Autres fonds privés		
3 – Subventions et autres concours publics	33 142	
4 – Autres produits	2 077	
I. – Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat	61 739	
II. – Reprises des provisions	588	
III. – Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	743	
IV. – Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		472
V. – Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI. – TOTAL GÉNÉRAL	63 069	26 991
VII. – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		27 492
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		25 883
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	536	
Dons en nature	64	
TOTAL	600	

Compte d'emploi des ressources – suite

Suite à la publication de l'avis n° 2008-08 du 3 avril 2008 du conseil national de la comptabilité et à l'homologation du règlement du comité de la réglementation comptable n° 2008-12 par arrêté du 11 décembre 2008, les associations et les fondations faisant appel à la générosité du public doivent mettre en oeuvre le nouveau modèle de compte annuel d'emploi des ressources, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

C'est donc ce texte appliqué dès 2009 qui reste en vigueur sur les exercices suivants.

Emplois

Ligne 1.1. Missions sociales réalisées en France – Actions réalisées directement

Ces missions sociales regroupent :

- les actions réalisées directement par les 14 établissements de l'association en France au titre des missions de protection de l'enfance (dont les budgets familiaux versés aux mères SOS, les charges de personnel des établissements, ...),
- les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple : les coûts du site Internet, de l'opération « Qui m'aime m'écoute », ...),
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France.

EN K€	Missions sociales en France	
	Total	Total financé par la générosité du public
<i>Budgets familiaux</i>	4 264	17
<i>Charges de personnel</i>	23 793	1 764
<i>Autres charges</i>	7 087	606
Sous-total des actions réalisées directement par les établissements	35 143	2 388
Actions de plaidoyer	732	732
Frais de siège social de l'association	1 927	1 209
TOTAL	37 802	4 329

Ligne 1.1. Missions sociales réalisées en France – Versements réalisés à d'autres organismes agissant en France

Ces missions sociales regroupent les contributions aux charges de fonctionnement de trois associations avec lesquelles l'association est liée par une convention et des frais liés aux locaux loués à deux d'entre elles :

EN K€	Activité	Total	Financé par la générosité du public
Les Ateliers de la Garenne	Association d'insertion de jeunes adultes	178	122
La Ferme du Major	Association d'insertion de jeunes adultes	151	129
Village d'enfants SOS de Polynésie	Village d'enfants	80	68
TOTAL		409	319

Ligne 1.2. Missions sociales réalisées à l'étranger - Versements à un organisme central ou d'autres organismes

Ces missions regroupent :

- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, et des autres associations membres de cette fédération ;
- l'information des parrains ;
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

EN K€	Missions sociales à l'étranger			
	Construction	Fonctionnement	Total	Total financé par la générosité du public
Madagascar	417	3 006	3 423	3 191
Mali	5	2 636	2 641	2 641
Arménie		1 794	1 794	1 794
Burkina Faso		1 121	1 121	1 121
Togo		587	587	587
Tunisie	100	242	342	342
Cameroun	60	496	556	556
Vietnam	400	1 024	1 424	1 424
Maroc		411	411	411
Haïti		179	179	179
Inde		11	11	11
Niger		935	935	935
Tsunami		63	63	63
Colombie		3	3	3
Roumanie		5	5	5
Népal		300	300	300
Serbie, Croatie & Autriche (réfugiés)		219	219	219
Responsable des programmes internationaux		91	91	91
Parrainages de villages et d'enfants		838	838	838
Actions et secours divers		50	50	50
Cotisation à la fédération internationale		964	964	964
Information des parrains		91	91	91
Frais de siège social de l'association		64	64	64
TOTAL	982	15 128	16 109	15 878

Les 16 109 K€ de charges brutes monde sont atténuées par des produits s'élevant à 357 K€ (dont 220 K€ de subvention du Ministère des Affaires Etrangères dédiée à SOS Villages d'Enfants Madagascar dans le cadre de la crise alimentaire dans le sud de ce pays...), soit des charges nettes s'élevant à 15 752 K€ en 2015.

Sur ces 27 ETP, 23 ETP travaillent pour la réalisation des missions sociales en France. C'est donc ce prorata de 23/27ème qui est appliqué aux salaires pour déterminer les frais de personnel affectés aux missions sociales en France.

Ligne 2.1. Frais de recherche de fonds – Frais d'appel à la générosité du public

Ces frais regroupent :

- les charges directes pour les opérations de collecte de fonds (coût des mailings, frais informatiques de traitement des dons, honoraires de l'agence de marketing,...) pour 4 017 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et donations pour 432 K€.

Ligne 3. Frais de fonctionnement

Ces frais de fonctionnement regroupent :

- les frais de communication (campagne publicitaire, ...) pour 340 K€ ;
- les salaires des collaborateurs en charge de la communication institutionnelle et interne pour 196 K€ ;
- les frais de siège qui ne concourent pas à la réalisation des missions sociales en France ou à l'étranger pour 378,5 K€ ;
- l'impôt sur les sociétés de 10 % et 24 % versé sur les intérêts issus des placements financiers pour 105 K€.

Règles de ventilation des frais de siège social

Les frais de siège sont répartis en trois catégories :

- Frais de personnel : les salaires y compris les charges fiscales et sociales de la direction générale et des services communs (direction administrative et financière et direction des ressources humaines) ;
- Les autres coûts de la direction générale et des services communs ainsi que les frais de fonctionnement de la vie associative (instances, comité d'entreprise, ...) ;
- Les frais de structure concernant les locaux du siège social.

Une part importante de ces frais est engagée pour la réalisation des missions sociales en France et à l'étranger. Une quote-part est donc déterminée, selon les clés suivantes et intégrée aux missions sociales. Le solde fait partie des frais de fonctionnement de l'association.

Ces frais sont ventilés au prorata du nombre d'équivalent temps plein (ETP) utilisant chaque catégorie de frais. Par exemple, les frais de personnel concernent 27 ETP.

Type de frais	Affectation à	Total en K€	ETP	Voir	Ventilation en K€
Frais de personnel	Missions sociales en France	2 401	23	2.	2 115
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	59
	Frais de fonctionnement		3	4.	226
			27	1.	2 401
Autres coûts et frais de fonctionnement de la vie associative	Missions sociales en France	565	507	= 6. - 5.	551
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	1
	Frais de fonctionnement		13	5.	14
			521		565
Frais de structure	Missions sociales en France	405	23	2.	240
	Missions sociales à l'étranger		1	3.	7
	Frais de fonctionnement		15	= 4. + 5.	159
			39		405
TOTAL réparti	Ligne 1.1. Missions sociales en France				2 906
	Ligne 1.2. Missions sociales à l'étranger				66
	Ligne 3. Frais de fonctionnement				399

Pour les missions sociales en France, ces frais de siège sont financés par les prix de journée versés par les conseils départementaux pour 2 073 K€. Le solde de 833 K€, ainsi que les autres frais de siège pour 442 K€ (64 K€ imputés aux missions sociales à l'étranger et 378 K€ affectés aux frais de fonctionnement), sont financés par les ressources issues de la générosité du public.

1. Nombre d'ETP du siège social = 27
2. dont 23 ETP dédiés aux missions sociales en France
3. dont 1 ETP dédié aux missions sociales à l'étranger
4. dont 3 ETP imputés aux frais de fonctionnement
5. Nombre d'ETP du développement et de la communication = 13
6. Nombre d'ETP de l'association = 521

Ligne VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public permettent la construction ou l'acquisition d'immobilisations.

Ne sont prises en compte que les acquisitions d'immobilisations dont le montant unitaire est significatif, c'est-à-dire supérieur à 100 K€.

Il s'agit de premières acquisitions (acquisition ou construction d'une ou plusieurs maisons, rénovation importante d'une ou plusieurs maisons familiales...) ou d'acquisitions financées par des ressources privées affectées ou dédiées.

Ligne VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public

Les dotations aux amortissements, correspondantes à la part des acquisitions d'immobilisations brutes portées à la ligne VI des CER de 2009 – 2010 – 2011 2012 – 2013 – 2014 et 2015 et financées par les ressources collectées auprès du public, ont été neutralisées dans le compte d'emploi des ressources de l'exercice 2015.

Ressources

Ligne Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice

La réglementation donne deux méthodes de calcul du report des ressources collectées auprès du public au 1^{er} janvier 2009 :

- si l'organisme dispose de l'historique, il pourra alors déterminer ce report par reconstitution des ressources non consommées issues de la générosité du public ;
- s'il n'en dispose pas, il pourra le reconstituer selon une méthode simplifiée : « calcul du pourcentage moyen sur les 3 derniers exercices des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées et application de ce pourcentage sur les fonds propres augmentés des emprunts ayant financé les immobilisations et diminués du total des investissements nets ».

L'association a retenu la méthode historique. Est considéré comme **report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 1^{er} janvier 2009, le montant de la situation nette au 1^{er} janvier 2009 retraité :**

- des résultats de la gestion contrôlée par les tiers financeurs car ceux-ci ne sont pas acquis à l'association et seront repris deux ans plus tard par les conseils départementaux ;
- les produits financiers générés par le placement des liquidités. Ceux-ci sont acquis à l'association. Ce point a fait l'objet d'une résolution du conseil d'administration du 6 mai 2010. Ils sont issus des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants et des comptes annuels des associations dissoutes (Les Amis des villages d'Enfants et Villages d'Enfants SOS dans le Monde) car elles ont dévolu leur actif net respectif à SOS Villages d'Enfants.
- du montant des immobilisations nettes au 1^{er} janvier 2009, financées par cette situation nette.

En K€	Au 1 ^{er} janvier 2009
Situation nette	62 980
- Résultats sous contrôle des tiers financeurs	- 732
- Produits financiers	- 21 089
- Immobilisations nettes	- 23 836
+ Emprunts	3 676
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début de l'exercice 2009	20 998

Ligne 1.1 Dons et legs collectés et ligne 1.2 Autres produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à la collecte de fonds et aux legs et donations encaissés.

Ligne 3. Subventions et autres concours publics

Les subventions sont, pour l'essentiel, les prix de journée versés par les conseils généraux.

Évaluation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été évaluées au regard de leur caractère significatif. Elles s'élèvent à 600 K€, se répartissent entre les prestations et les dons en nature pour respectivement 536 et 64 K€ et concernent les missions sociales en France.

Les prestations en nature se décomposent principalement en trois catégories :

- en espaces publicitaires auprès de très nombreux opérateurs internet, radio, télévision, cinéma et affichage digital pour 431,5 K€ ;
- en billets d'avion pour 2,7 K€, places de cinéma par Disney et Sixt pour 2,7 K€ et entrées au salon du cheval par Gucci pour 0,5 K€ ;
- en mécénat de compétence juridique du cabinet Paul Hastings pour 47,1 K€ ;
- en séjours vacances et séjours sportifs au profit d'enfants accueillis dans nos structures en France pour 51,7 K€ grâce à des partenaires tels que Silc, Abritel et Fondation PSG.

Les dons en nature sont essentiellement constitués par :

- des tablettes interactives (1,5 K€), des jouets et des coffrets d'activité à Noël (10,3 K€),
- de l'électroménager et du matériel électronique Samsung (9,6 K€),
- des produits d'hygiène par Procter and Gamble (9,1 K€),
- des chaudières au gaz de la marque Vaillant (24,7 K€).
- du papier recyclé, des sapins de Noël, des galettes des rois destinés aux villages en France.

Compte de résultat par activité

En milliers d'euros	2015	2014	Variation
RÉSULTAT ACTIVITE VILLAGES France	- 2 878	- 2 691	- 6,95%
Résultat établissements associés	- 319	- 353	+ 9,63%
Résultat actions Monde	- 15 752	- 13 880	- 13,49%
RÉSULTAT DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	19 067	18 412	+ 3,56%
RÉSULTAT AUTRES SECTEURS	1 325	2 147	- 38,29%
Résultat global	1 443	3 634	- 60,30%

ACTIVITE VILLAGES France	2015	2014	Variation
Nombre de journées	245 506	237 094	+ 3,55%
Prix de journée moyen	133,98	131,20	+ 2,12%
Charges de personnel	26 447	25 922	+ 2,03%
Autres charges	12 225	12 082	+ 1,18%
Total des charges	38 672	38 004	+ 1,76%
Recettes de prix de journée	32 892	31 106	+ 5,74%
Autres produits	3 097	3 516	- 11,92%
Total des produits	35 989	34 622	+ 3,95%
Résultats des villages et du siège	- 2 683	- 3 382	+ 20,68%
dont résultat PJ	195	- 691	+ 128,28%
dont résultat gestion propre	- 2 878	- 2 691	- 6,95%

DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION	2015	2014	Variation
Dons	19 845	19 188	+ 3,42%
Total des produits	19 845	19 188	+ 3,42%
Frais d'appel à la générosité du public	3 478	3 483	- 0,14%
Total des charges variables	3 478	3 483	- 0,14%
Charges fixes	1 133	1 102	+ 2,81%
Dons et partenariats affectés	- 989	- 1 147	- 13,78%
Marge collecte de fonds	14 245	13 456	+ 5,86%
Marge sur les legs et donations	6 322	6 585	- 3,99%
Frais de communication	- 1 500	- 1 630	- 7,98%
Résultat Développement et Communication	19 067	18 412	+ 3,56%

AUTRES SECTEURS	2015	2014	Variation
Produits financiers	594	1 016	- 41,54%
Fonds dédiés	454	743	- 38,90%
Charges exceptionnelles	0	0	NA
Autres produits	277	388	- 28,61%
Résultat autres secteurs	1 325	2 147	- 38,29%

SOS VILLAGES D'ENFANTS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Membres
SOS VILLAGES D'ENFANTS
6, cité Monthiers
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 606 483. TVA n° FR 76 672 606 483. Siret 672 606 483 00302. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 02 juin 2016

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

« Tous les moments
qui font une vraie vie d'enfant »



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

